

ARRÊTÉ

**Désignation des personnalités
qualifiées au sein d'une liste départementale de membres du jury
pour la délivrance des diplômes dans le funéraire**

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du Livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-25-1 et D 2223-55-2 à D 2223-55-17 ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;
Vu le décret du 21 décembre 2018 nommant Mme Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;
Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant Mme Muriel NGUYEN, Préfète de la Somme ;
Vu le décret n° 2020-648 du 27 mai 2020 modifiant le contenu et les modalités de délivrance des diplômes dans le domaine funéraire ;
Vu l'arrêté du 30 avril 2012 portant application du décret 2012-608 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2013 portant désignation des personnalités qualifiées au sein d'une liste départementale de membres du jury pour la délivrance des diplômes dans le funéraire ;
Vu l'arrêté préfectoral du 25 février 2016 modifié renouvelant cette liste pour une durée de 3 ans ;
Vu l'arrêté préfectoral du 7 février 2020 portant délégation de signature de Mme Myriam GARCIA, secrétaire générale de la Préfecture ;
Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : La liste départementale portant désignation des membres du jury pour la délivrance des diplômes dans le domaine funéraire est fixée comme suit, pour une durée de trois ans :

1. au titre des maires, adjoints au maire ou conseillers municipaux délégués, en exercice ou honoraires, désignés par l'association départementale des maires

- M. Patrick GAILLARD, maire de FLIXECOURT
- Mme Colette MICHAUX, maire de LIOMER

Association des maires de la Somme
32, route d'Amiens
80480 DURY

2. au titre des chambres consulaires, désignés par le président de la chambre consulaire concernée

- Mme Marie-Ange DELAHAYE
- M. David SOUSTRAT

Chambre de Commerce et d'Industrie
6, boulevard de Belfort
80000 AMIENS

3. au titre des enseignants des universités, désignés par les présidents des universités sollicitées

- Mme Sabine EVARD
- M. Vincent NIOT

Université de Picardie Jules Verne
Chemin du Thil
80025 – AMIENS CEDEX 1

4. au titre des agents des services de l'Etat chargés de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou de la réglementation funéraire, en activité ou retraités

- Mme Barbara DONETTE
- M. Vincent POUCHARD

Direction Départementale de la protection des populations
Pôle protection et sécurité des services

5. au titre des fonctionnaires territoriaux de catégorie A, en activité ou retraités, désignés par le président du centre de gestion territorialement compétent

- Mme CHOQUET Aurélie
- Mme CLABAULT Delphine
- M. DAVELU Thierry
- M. SAVARY Frédéric
- M. SAVARY Gilles

Centre de gestion de la Somme
32, rue Lavalard
80000 AMIENS

6. au titre des représentants de la profession titulaires du diplôme ou d'une équivalence de l'examen organisé

- M. Luc BOBEUF, PF BOBEUF 3, rue d'Athènes 80200 PERONNE
- M. Emeric PLAIN, PF PLAIN, 13, place du Général Leclerc 80240 ROISEL
- M. William HOLLEVILLE, PF de la Liberté 261, côte de la justice 80100 ABBEVILLE
- Mme Nadia AUGRIS-ROLLAND, PF ALTHEA, 595, rue de Rouen 80000 AMIENS
- Mme Laurie BOVIN, PF CAMPION 5, avenue François Mitterrand 80140 OISEMONT
- M. Nicolas GRANGER, PF GRANGER, 24 place Jacques Becq 80100 ABBEVILLE

7. au titre des représentants des usagers, désignés par le président de l'union départementale des associations familiales

- Mme SOIRANT Marie-Josée
- M. BROSZNIOXSKI Raymond

UDAF
10, rue haute des tanneurs
80010 AMIENS

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 25 février 2016 modifié visé ci-dessus est abrogé.

Article 3 : La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Somme est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Somme.

Fait à AMIENS, le **- 4 NOV. 2020**

Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale,



Myriam GARCIA